

**RÔLE TRIENNAL 1<sup>RE</sup> ANNÉE**

## Avis public

### **DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA VILLE DE DÉGELIS POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027.**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes donné,

**QUE** le rôle triennal de l'évaluation foncière de la ville de Dégelis pour les années 2025, 2026 et 2027 a été déposé au bureau du soussigné au 369, avenue Principale, Dégelis, le 10 septembre 2024.

**QUE** toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de l'Hôtel de ville, lesdits rôles;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2025;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 03-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 03-97 sont disponibles à l'adresse mentionnée plus bas, ainsi qu'à l'hôtel de ville à l'adresse suivante : 369, avenue Principale, Dégelis, Qc G5T 2G3.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la **MRC de Témiscouata**, à l'attention du directeur général, M. Denis Ouellet, à l'adresse suivante : 5, rue de l'Hôtel de ville, bureau 101, Témiscouata-sur-le-Lac, Qc, G0L 1X0.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

  
Sébastien Bourgault, greffier  
Le 11 septembre 2024